

LA LETTRE DU CAD

BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT



LE CAD A PRIS PART À LA 20ÈME RÉUNION DU PFBC

Du 3 au 5 juin 2024, à Kinshasa, République démocratique du Congo, s'est tenue la 20e réunion des parties du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC). Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) et ses partenaires, notamment The Rainforest foundation UK et Environmental investigation agency (EIA) ont pris part à cet événement important. Deux forums parallèles ont été animés à cette occasion. Le premier a porté sur la problématique des droits des communautés locales et autochtones dans le contexte de la conservation de la biodiversité, le second sur la problématique de la transformation locale du bois en lien avec la directive de la CEMAC.

CAD-RFUK et APM, trois partenaires engagés pour les droits des communautés locales et autochtones dans la sous-région, ont présenté la réalité des zones protégées dans le Bassin du Congo, soulignant à ce niveau les efforts mis en jeu de même que les défis à relever. Le CAD a présenté lors de ce forum, les conclusions de son enquête sur la situation des droits des communautés locales et autochtones dans le parc national Ntokou-Pikounda, publiée en mars 2023. Les trois organisations ont profité de cette rencontre internationale pour lancer un appel à l'action auprès des décideurs et partenaires internationaux, afin de s'assurer que les droits humains et la responsabilité des États soient au centre des plans d'action nationaux pour la biodiversité et de l'agenda 30X30 dans les pays du Bassin du Congo.

Avec EIA, le side event a porté sur la vulgarisation de la décision de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), portant interdiction d'exportation de grumes dans cet espace sous-régional. Depuis près de deux ans, le CAD est en tête de file de la campagne **Log Ban Export** dans le Bassin du Congo.

CAD, EIA et RENOI-RDC ont exposé sur le rôle de la société civile, les avancées et défis au Congo Brazzaville ainsi que sur les opportunités réelles que cette décision peut apporter aux États membres et à la RDC qui ne fait pas partie de la zone CEMAC.

Dans ce Numéro :

LE CAD A PRIS PART À LA 20ÈME RÉUNION DU PFBC

JUSTICE POPULAIRE : DÉFAILLANCE DE L'ÉTAT ET LA LOI DE LA RUE

CAD RENFORCE LES CAPACITÉS SUR LA TORTURE

CAD A CÉLÉBRÉ LE 26 JUIN 2024

CUVETTE-OUEST : HÔPITAL ET CSI EN DIFFICULTÉ

RFUK VISITE CAD À BRAZZAVILLE

RECRUESCENCE DES MORTS EN DÉTENTION

« NA MONI » PRÉSENTÉE À LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE

GOUVERNER SELON LES BESOINS : LES FEMMES S'EXPRIMENT

JUSTICE POPULAIRE : DÉFAILLANCE DE L'ÉTAT ET LA LOI DE LA RUE

Ces dernières années, la ville capitale connaît une montée vertigineuse des cas de vindicte populaire. Suscitant des réactions très controversées, ce phénomène touche essentiellement les jeunes gens, des hommes en particulier, réputés délinquants. La ville de Pointe-Noire, dans une moindre mesure, est aussi touchée.



Un délinquant brûlé vif en plein cœur de Brazzaville

La rue impose dorénavant sa loi pour réprimander ou dissuader les présumés auteurs d'actes répréhensibles. On assiste à des réactions spontanées et barbares des populations envers des personnes accusées ou prises en flagrance. Pour la population, « les pouvoirs publics », notamment la force publique, seraient inefficaces à lutter contre ce phénomène de banditisme urbain. Cette même force publique est accusée par une partie de la population d'entretenir ces mouvements de gangs. Les populations rendent dorénavant justice elles-mêmes, traquant des potentiels délinquants et criminels. On assiste dès lors à des scènes de lynchages organisés en public, et parfois en présence des agents de l'ordre qui adoucent cette déviance. Dans la période de mai à juin 2024, à Brazzaville, au moins quatre jeunes hommes accusés de banditisme ont été brûlés vifs dans différents quartiers. Ces scènes de lynchages en public sont filmées et postées sur les réseaux sociaux.

La justice est totalement absente, alors qu'elle devrait systématiquement ouvrir des enquêtes pour homicides lorsque les populations se livrent à une justice sommaire entraînant mort d'homme. Pas étonnant, quand le Procureur de la République qualifie « les jeunes délinquants de terroristes et appelle à leur éradication ». Insidieusement, cela reconforte la loi de la rue. La complaisance tacite des pouvoirs publics face aux vindictes populaires dans les grandes villes du pays promeut une sorte de poudrière en l'état latent. Aucun contexte ne peut justifier ce phénomène. Il ne résout aucun problème systémique et ne fait qu'augmenter un cycle de violence continue. La loi de la rue ne devrait pas prévaloir dans un État de droit. Il est donc nécessaire que l'État prenne des mesures pour garantir un État juste et équitable.

ROPHIEL ESSEMOU

CAD RENFORCE LES CAPACITÉS SUR LA TORTURE

Brazzaville et Pointe-Noire ont accueilli, respectivement les 16-17 et 28-29 mai 2024, les premières formations des parajuristes membres du CAD et d'autres organisations sur le thème « **DOCUMENTER LA TORTURE ET LES AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DÉGRADANTS** ».



photo de famille des participants à la formation à pointe-Noire

Soutenues par le **Fonds des Nations-unies en soutien aux victimes de la torture**, ces formations ont pour but d'initier les membres du CAD et des autres organisations de la société civile aux techniques et procédures de documentation de la torture ainsi que sur les mécanismes et actions à entreprendre pour lutter contre cette pratique.

Au total cinquante (50) participants dont 12 femmes ont bénéficié de cette formation dans les deux villes. Trois temps forts ont marqué la formation à savoir : le test de connaissance au début et à la fin, les exposés, discussions, témoignages et partage d'expérience, puis les travaux de groupes et restitution des cas pratiques en plénière, suivi des discussions.



Vue des participants à la formation à Brazzaville

De par cette initiative, le CAD s'attend à une amélioration des signalements des cas de torture afin d'être aux côtés des victimes. Cette démarche a été appréciée du côté des participants, estimant avoir reçu des fondements nécessaires. C'est ce que souligne Guervie Gobouang, artiste slammeuse et participante à la formation : « **... Maintenant qu'on est formé sur ces questions, on a une certaine connaissance... on saura mieux défendre nos droits, mais aussi sensibiliser autour de nous, partager cette connaissance...** ». Cette formation a été sanctionnée par la remise aux participants d'un memento sur la torture, conçu pour servir de guide dans le travail de documentation.

Rachid De Gaye

CAD A CÉLÉBRÉ LE 26 JUIN 2024

Le 26 juin de chaque année, le monde célèbre la journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. A cette occasion, CAD a organisé une conférence de presse au cours de laquelle, l'organisation a appelé les autorités à accélérer les réformes législatives et institutionnelles. L'organisation a saisi cette occasion pour présenter son rapport sur la situation des droits humains au premier semestre de l'année avec un focus sur la torture.

Cette célébration a été particulière. Une victime de torture a décidé de briser le silence pour témoigner son calvaire vécu dans un commissariat de police. Il a perdu un œil du fait de la torture. Il s'agit de Roberto Lissassi, qui a livré un témoignage très poignant, stigmatisant les mauvaises pratiques policières. Ayant fait la une des médias, cette conférence de presse a été le catalyseur d'un début de prise de conscience de la situation de Roberto Lissassi. Ce dernier a finalement rencontré plusieurs autorités, et la procédure en justice a connu une accélération.



Roberto Lissassi intervenant à la conférence de presse

En République du Congo, l'État prend très rarement ses responsabilités à l'égard des victimes de la torture ou autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Celles-ci se retrouvent abandonnées à leur triste sort. Ainsi, pour combler

ce déficit, le CAD s'engage aux côtés des victimes de la torture.

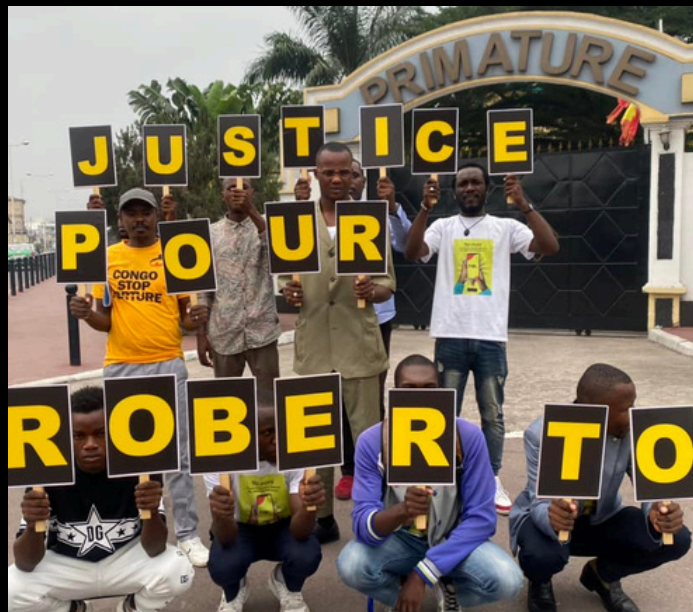


Image prise devant la primature

Les bourreaux quant à eux, sont libres de leur mouvement et vivent sans être régulièrement inquiétés. Ce qui contribue à alimenter les frustrations. Pour pallier à l'absence d'engagement des pouvoirs publics, le CAD joue un rôle important en apportant à ces victimes un accompagnement d'ordre juridique, médical, social, etc.

Au premier semestre de l'année en cours (2024), le CAD a assisté un total de 157 victimes, et s'est constituée partie civile dans sept (7) procédures en justice. L'action du CAD permet d'apaiser les victimes qui, en plus des traumatismes et chocs subis, se perdent dans des procédures judiciaires complexes et très souvent sans issues. Mais cette volonté de lutter contre l'impunité est souvent mise à rude épreuve au niveau de l'administration judiciaire qui accuse une réelle lenteur, voire un laxisme dans le traitement des plaintes déposées.

Monica NGALULA

ANNONCES

- **Abonnez-vous à notre page Facebook [ICI](#) et à notre chaîne YouTube [ICI](#)**
- **AOUT : Validation des cahiers des charges communautaires dans le Kouilou**
- **AOUT : Documentaire sur une histoire de succès**
- **30 AOUT : Journée internationale des victimes de disparition forcée**
- **20 OCTOBRE : Commemoration des victimes du référendum**

CUVETTE-OUEST : HÔPITAL ET CSI EN DIFFICULTÉ

Dans le département de la Cuvette-Ouest, les structures sanitaires sont tenues en majeure partie par des bénévoles sans droits. Constat fait lors d'une mission de monitoring des droits humains. Cette réalité ne permet pas le développement du secteur sanitaire dans le département.

« Notre centre compte 116 agents dont 59 fonctionnaires et 57 bénévoles payés à 2000 FCFA le mois avec une expérience dans le bénévolat de 5 ans pour certains, 10 ans pour d'autres et 12 ans pour les plus anciens », s'est plaint un bénévole. Ces derniers connaissent une précarité financière sans précédent.



Vue de la devanture du CSI de Kéllé

À Kéllé par exemple, le Centre de santé intégré (CSI) couvre 12 villages environnants en plus des 6 quartiers de la communauté urbaine. Le CSI compte 22 bénévoles et 10 fonctionnaires. Avec les maigres recettes du CSI, les bénévoles percevraient environ 3000 à 5000 FCFA le mois. Le plus ancien des bénévoles de ce centre cumule à ce jour 23 ans de bénévolat. Pour boucler les deux fins du mois, ils se retrouvent contraints d'installer un réseau opaque de vente des médicaments aux patients.

Loin d'être la seule cause qui paralyse le système sanitaire dans ce département, les centres de santé manquent aussi de plateaux techniques nécessaires pour leur fonctionnement. Le CSI de Kéllé n'a plus d'ambulance opérationnelle depuis 2016. La location d'un véhicule pour les évacuations des patients se fait au frais du malade à raison de 200.000 FCFA. Une somme excessive pour des familles aux revenus très faibles. La pharmacie du CSI est ravitaillée sur une fréquence qui va jusqu'à 3 mois d'attente. Sur le terrain nous avons constaté que les médicaments récemment livrés étaient à un mois de la date de péremption.

Le sous-équipement et l'insuffisance d'un personnel qualifié dans les CSI et l'hôpital de base de la Cuvette-Ouest posent un réel problème et ne favorise guère la réalisation du droit à la santé de milliers d'individus dans cette partie du pays.

Marien NZIKOU-MASSALA

RFUK VISITE CAD À BRAZZAVILLE



deux équipes CAD-RFUK, prise à la fin de la réunion

Du 12 au 17 mai 2024, une délégation de l'organisation britannique, **The Rainforest foundation UK** a séjourné à Brazzaville, dans le cadre d'une mission de travail avec les organisations congolaises basées à Brazzaville. Le 15 mai, la délégation conduite par Ana Orozco, directrice de programmes chez RFUK, a visité le siège du CAD où une séance de travail a eu lieu avec notre équipe.

En collaboration depuis sa création en 2021, RFUK est un partenaire essentiel dans le travail que mène le CAD, plus particulièrement sur les droits des communautés locales et autochtones. Grâce à son appui financier, un travail important se fait dans le parc national Ntokou-Pikounda (PNNP) cogéré par le Gouvernement congolais et l'ONG WWF. Ce travail a mis en exergue le côté obscur de la conservation et a permis l'accélération des réformes en cours pour améliorer la gestion de cette aire protégée et de la rendre conforme aux normes nationales et internationales.

Cette rencontre a été la première depuis le début de notre collaboration. Durant 3 heures de travail, nous avons fait un bilan à mi-parcours de nos actions, ainsi que la planification des actions à venir dans le Bassin du Congo, pour faire avancer la question des droits des communautés locales et des populations autochtones. Les deux partenaires ont aussi échangé sur les défis respectifs à chaque organisation.

Dans une interview réalisée à la fin de cette réunion, Ana Orozco a indiqué : **«...Le travail du CAD est stratégique pour RFUK. CAD a réussi à trouver des thématiques clés à pousser pour arriver à une société plus juste et démocratique. Nous soutiendrons le travail du CAD sur plusieurs années ».**

Cette visite à Brazzaville, a coïncidé avec la tenue de l'Assemblée générale de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), financée par RFUK. Assemblée générale au cours de laquelle le CAD a adhéré à ladite plateforme.

Dimitri SOBEKELA



RECRUESCENCE DES MORTS EN DÉTENTION

Au Congo-Brazzaville, les conditions de détention ne répondent pas aux standards internationaux. Promiscuité, famine, maladie, torture et mauvais traitements occasionnent souvent des pertes en vies humaines.

« **A Brazzaville, il ne se passe pas une semaine sans qu'on ne reçoive un corps en dépôt en provenance des commissariats...** », lâche, un peu révolté, un membre du staff d'une morgue de la place. Pour ce fonctionnaire des pompes funèbres, son service enregistre depuis un moment des corps sans vie déposés par la police. Une situation qui inquiète davantage les organisations de défense des droits humains.



Détenu dans une cellule à Brazzaville

Le dernier drame spectaculaire est celui du commissariat central de police (CCP) Djoué (Angola-Libre). Au moins six personnes sont mortes dans des circonstances encore non élucidées, dans la nuit du 10 au 11 mars 2024. Aucune enquête officielle n'a été annoncée. Un média proche de la police annonçait la possibilité d'une enquête dont les conclusions sont toujours attendues.

En 2021, précisément dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021, dans les geôles du commandement territorial des forces de police de Brazzaville, six personnes avaient aussi perdu la vie. Les autopsies réalisées ont pointé la torture. La justice peine à faire avancer ce dossier et les familles des victimes sont toujours en attente d'un éventuel procès. En juillet 2018, 13 jeunes trouvent la mort dans le commissariat de police de Chacona, à Brazzaville.

Pour ce dernier cas, une justice expéditive a été faite et les familles des victimes indemnisées après des années d'attente. Ces exemples ne sont pas exhaustifs. La situation carcérale, en général, est à revoir au Congo. Aujourd'hui le cadre matériel ne garantit pas la bonne santé physique et mentale des détenus d'une part et, d'autre part, la politique pénitentiaire et le système judiciaire ne parviennent pas à juguler le phénomène de surpopulation carcérale.

Marien NZIKOU-MASSALA

FAIRE UN DON C'EST AGIR POUR LES DROITS HUMAINS.

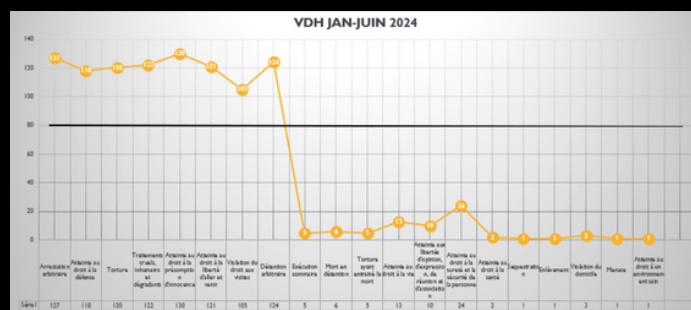
Au Congo, l'État de droit est à construire.

En faisant un don pour la cause des droits humains, la démocratie et l'État de droit au Congo-Brazzaville, vous contribuerez à :

- Financer nos actions essentiellement destinées à la promotion et la défense des droits humains.
- Mettre sur le terrain des équipes pour enquêter sur les atteintes aux droits humains et identifier des victimes qui méritent assistance.
- Soutenir des actions de mobilisation pour exiger justice et réparation quand les droits sont violés.

Sans votre apport, il sera difficile d'atteindre cette ambition de changement.

SITUATION DH AU 1ER SEMESTRE 2024



1 039 VIOLATIONS DOCUMENTÉES

Les données analysées montrent aussi une sérieuse augmentation des violations des droits civils et politiques.

« NA MONI » PRÉSENTÉE À LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE

Le CAD a développé en 2022 une application mobile de signalement des atteintes aux droits humains. L'application est utilisable sur tout support Android. Dans sa stratégie de vulgarisation de cet outil, l'organisation a sollicité la possibilité de sensibiliser les chrétiens catholiques au niveau des églises.

Suite à cette sollicitation, le CAD a été invité à participer à la réunion ordinaire des responsables paroissiaux de Brazzaville, le 7 juin 2024. Cette réunion a été présidée par l'Archevêque de l'Église Catholique M. Bienvenu MANAMIKA BAFOUAHOU. Devant une assemblée de plus de cent responsables paroissiaux, le CAD par l'entremise de son directeur exécutif, a présenté l'application « **NA MONI** » et montré le bien fondé de cet outil.



Reconnaissant le rôle de l'Église dans la promotion de la justice sociale et dans la lutte contre les inégalités, les hommes et femmes présent.e.s à cette rencontre ont salué cette innovation technologique qui promeut le respect des droits humains. Le CAD est en attente de la décision finale de l'Église catholique pour une sensibilisation à grande échelle dans les différentes paroisses.

Pour rappel, la campagne de vulgarisation de l'application mobile « **NA MONI** » a commencé au début de l'année 2024 avec des descentes dans les quartiers et organisations socio-culturelles de Brazzaville. L'ONG se prépare pour une vulgarisation plus accrue dans plusieurs villes du pays.

GUERSCHOM GOBOUANG

GOUVERNER SELON LES BESOINS : LES FEMMES S'EXPRIMENT



Vue des participant.e.s en groupe lors du forum communautaire dans le Kouilou

En dépit des progrès constatés dans le pays, l'égalité des sexes est loin d'être une réalité. Pourtant, la participation accrue des femmes est essentielle à la construction des écosystèmes politiques et sociaux durables. Conscient de cette réalité, le projet « **Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo** » amplifie la voix des femmes dans la construction d'une gouvernance locale fondée sur les besoins communautaires dans 12 localités du pays.

Cette volonté découle du fait que le CAD et son partenaire, le **Fonds des Nations unies pour la démocratie** (FNUD), croient que le développement local durable au Congo comme partout ailleurs, ne saurait devenir une réalité sans la participation active des femmes. Ce projet promeut l'inclusion des femmes dans les processus de décision par le renforcement des capacités et aptitudes à influencer les politiques et programmes ainsi que par la participation aux forums communautaires et dialogues avec les autorités locales.

Courant juin-juillet 2024, les femmes de Elogo, Mouyondzi, Madingou, Ngo, Djambala et Ewo ont pris part aux différents réunions de validation des cahiers de charges communautaires élaborés avec la facilitation du CAD. En plus des contributions recueillies des autorités locales, leurs contributions ont été très remarquables. Cela montre que les femmes ont une parfaite maîtrise des réalités locales. Elles ont leur mot à dire sur les questions de développement local.

A ces assises, les femmes ont représenté 30% des participants, soit 57 femmes sur 191. Les communautés, en particulier les femmes, prennent conscience de leurs droits et s'engagent à revendiquer l'amélioration des conditions de vie.

Trésor Nzila

Un déni du droit à la vie ?

M. Léonard MBARUSHA, 64 ans, réfugié rwandais, est arbitrairement détenu à la prison de Brazzaville depuis 2015 soit 3.285 jours.

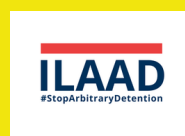
Il est très souffrant et sa santé nécessite des soins spécifiques. Depuis qu'il est en détention et privé de soins médicaux adaptés, son état s'est fortement dégradé. En lui refusant la liberté, les autorités congolaises le condamne à mourir à petit feu.

Léonard MBARUSHA a droit à la vie. Il faut lui garantir la possibilité de se soigner et reconstruire une vie digne et satisfaisante.



#LibérezLéonardMbarusha

NOS PARTENAIRES :



La Lettre du CAD

AUTEUR: CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

DIRECTEUR DE PUBLICATION: TRÉSOR NZILA KENDET

RÉDACTION: TRÉSOR NZILA, DIMITRI SOBÉKÉLA, MONICA NGALULA, ROPHIEL ESSEMOU, GUERSCHOM GOBOUANG, GLENN BOUKA, RACHIDE DE GAYE, MARIEN N. MASSALA

PROPRIÉTÉ: CAD

1620 AVENUE DES 3 MARTYRS, BATIGNOLLES
cadev.cg@gmail.com
cad.congo@cg-cad.org
www.cad-cg.org

(00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 25

@242CAD CAD CONGO



VOS COMMENTAIRES NOUS AIDENT À AMÉLIORER CE BULLETIN D'INFORMATION. LISEZ, FAITES LIRE, COMMENTEZ ET FAITES COMMENTER LA LETTRE DU CAD. NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE VOUS LIRE ET PRENDRONS EN CONSIDÉRATION VOS REMARQUES.